

LISTE DES DOCUMENTS À APPORTER AU MÉDECIN AGRÉÉ

**AUCUNE VISITE MEDICALE NE POURRA AVOIR LIEU
SI VOTRE DOSSIER N'EST PAS COMPLET.
DANS CE CAS VOUS DEVREZ REPRENDRE UN RENDEZ-VOUS**

Vous devez vous présenter muni(e) :

- du formulaire CERFA 14880*02 rempli lisiblement, sans oublier de renseigner votre numéro de téléphone et votre adresse mail afin que vous puissiez être contacté(e) en cas de problème sur votre dossier,
- des résultats des tests psychotechniques si besoin (les tests doivent avoir été effectués moins de 6 mois avant le jour de la visite),
- du questionnaire médical rempli,
- d'une pièce d'identité en cours de validité,
- d'un justificatif de domicile de moins de trois mois.